



**Communes
forestières**
Auvergne-Rhône-Alpes



n°

33

entre info
2026

juin 2026

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom

Les acteurs
principaux de la
filière forêt-bois

Sommaire

Zoom | Les acteurs principaux de la filière forêt-bois

p.3-5

ACTUALITÉS RÉGIONALES

p.6-19

Bois construction | Délibérer pour intégrer le bois local certifié dans la construction publique

Bois construction | S'engager dans la construction en bois local certifié

Bois construction | Journées de l'Eco-Bât

Bois énergie | Évaluez le potentiel bois énergie de votre territoire avec Territool

Equilibre sylvo-cynégétique | Projet Faune Habitat Trois Vallées (INFACTHEM) : une deuxième campagne de capture 2026

Stratégies forestières de territoires | Animation du réseau régional des territoires forestiers

Stratégies forestières de territoires | PACTE Forêt-Z : bilan

Foncier | Plaquette d'information sur les sections de communes

Risques | Anticiper et s'adapter face aux impacts du changement climatique sur la filière bois

Risques | De nouvelles communes classées comme territoires à risque feu de forêt

Risques | La permanence téléphonique sur les OLD ouverte à de nouveaux territoires

Vie associative | Nouvelle directrice

p.20-23

- » Rencontre Pro, le Bois scolyté dans l'Ain
- » Réunion d'information, rôle des élu.es forestier.es

- » Chasse, forêt et faune sauvage
- » Foncier forestier : une opportunité pour les communes
- » Lancement des petits-déjeuners forestiers

- » La Margeride fête sa forêt
- » Forêt pédagogique de Clavières
- » Forêt pédagogique de Laveissière

- » Chantiers de plantation avec les citoyens de demain
- » Réserve Communale de Sécurité Civile à Grâne

- » Evaluation et perspectives pour la Charte forestière de territoire Bas-Dauphiné-Bonnevaux
- » Sylvafresque
- » Risque incendie en Isère
- » De nouvelles Forestivités en 2026

- » Saint-Bonnet-des-Quarts : une journée en Forêt pédagogique

- » Nouvelles obligations légales de débroussaillage dans la Loire

- » Un nouveau mandat pour les Communes forestières de Haute-Loire

- » Au cœur d'une journée d'échanges sur le terrain
- » Les Modes opératoires continuent de se déployer

- » Les prochains temps forts de l'association
- » De nouvelles Forestivités en 2026

- » Lancement de la démarche « Forestiers Engagés »

- » Lancement de la démarche « Forestiers Engagés »

- » Assemblée générale 2026
- » 42 participants à formation des élus
- » 7 clips vidéos pour la MaXi-Race d'Annecy



site internet

communesforestieres-aura.org



Consulter le compte Facebook



Consulter le compte LinkedIn

LES ACTEURS PRINCIPAUX DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

INSTITUTIONS

- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Préfectures
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseils départementaux

GESTIONNAIRES

- Forêt publiques (Etat et Collectivités) Office national des forêts
- Forêts privés : Coopératives forestières, Experts indépendants et cabinets, Gestionnaires indépendants

FORÊT PRIVÉE

- Établissement public : Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Syndicat : Fransylva

ENTREPRISES

- Exploitants forestiers
- Entrepreneurs de travaux forestiers (bucheron, débardeurs)
- Transporteurs
- Transformateurs : Scieries, Papetiers, Constructeurs, Charpentiers, etc.

ORGANISMES

- Interprofession nationale : France Bois Forêt
- Syndicat : Fédération nationale du Bois
- Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires

AUTRES ACTEURS

- Associations régionales : Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpe, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Sylv'Acctes
- Certifications forêt-bois : PEFC, FSC, Bois des Alpes (BDA), Bois des Territoires du Massif Central (BTMC), Bois de France, AOP Bois de Chartreuse

Inspiré du schéma original de Communes forestières Nouvelle Aquitaine

En lien avec l'exercice de leurs compétences liées à la forêt et au bois, les élus et services des collectivités sont amenés à rencontrer de nombreuses personnes et structures. Ces contacts sont d'autant plus diversifiés que les attentes vis-à-vis de la forêt sont nombreuses et que les rôles des élus sont variés, que leur collectivité soit propriétaire de forêts ou non. Le panorama ci-dessous vise à présenter les principales structures forestières, sans chercher l'exhaustivité.

Communes forestières France

Le réseau associatif regroupe plus de 6 000 collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique, et plus largement des collectivités intéressées par la forêt et le bois. Ses missions sont de représenter et défendre les intérêts des collectivités, de former et informer les élus, et de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques forestières. L'existence du réseau en tant qu'organisation représentative des communes forestières est inscrite dans le Code forestier.



**Communes
forestières**
France



Office national des forêts (ONF)

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial. En plus de ses missions régaliennes comme la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités (entre autres), l'ONF peut développer des actions dans le domaine concurrentiel.

Une Charte de la forêt communale fait la synthèse de ce que les collectivités peuvent attendre de l'ONF en tant que gestionnaire, et de ce qu'elles peuvent lui demander en tant qu'entreprise contactée dans le respect des règles des marchés publics. La charte est le résultat d'une concertation entre l'ONF et les Communes forestières.

La mise en œuvre du régime forestier en forêt des collectivités est financée par l'Etat et par les propriétaires (2 €/ha/an de forêt dotée d'un document d'aménagement + 10 ou 12% des recettes forestières selon la localisation).

Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

Le CNPFF est un établissement public à caractère administratif. Il est chargé de l'orientation, de la gestion et de l'agrément des documents de gestion en forêt privée. Il a également pour mission de conseiller, former et regrouper les propriétaires privés.



Fransylva

Il s'agit d'un réseau associatif avec deux missions principales : défendre et représenter les propriétaires forestiers privés, et informer et conseiller ses adhérents. Fransylva propose aussi un dispositif d'assurance à ses adhérents.

Fibois

Fibois est un réseau d'associations à caractère interprofessionnel (organisation en collèges représentatifs de la filière forêt-bois). Ses adhérents sont les entreprises de la filière bois d'une part, et les organismes représentatifs des acteurs forestiers d'autre part (dont les Communes forestières, l'ONF, le CNPFF et Fransylva). Elle a pour mission de développer des actions de filière, en particulier dans le domaine économique, de faire monter en compétences et en compétitivité cette filière, de promouvoir ses produits et ses métiers, ou encore de représenter les professionnels.





France Bois Forêt

France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations de la filière et est l'interlocutrice reconnue par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec les 24 fédérations membres (dont les Communes forestières, Fransylva, l'ONF, le CNPF, Fibois et PEFC), France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

En tant qu'interprofession, elle perçoit une cotisation sur la base d'un arrêté ministériel, auprès des personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel. Les collectivités propriétaires de forêts sont donc amenées à payer une Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (dite « CVO »).

PEFC

Cette certification garantit que l'adhérent, propriétaire forestier ou entreprise de la filière forêt-bois, met en œuvre des pratiques de gestion forestière durable via l'application d'un cahier des charges et/ou la mise en place d'une chaîne de contrôle.



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



Direction Départementale des Territoires (DDT)

La direction départementale des Territoires est un service déconcentré de l'État à vocation interministérielle créé en 2010, officiant auprès du préfet de département dans les domaines des politiques d'aménagement et de développement durables des territoires.

Entrepreneur de travaux forestiers (ETF)

Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers sont des prestataires de services qui réalisent des travaux de sylviculture-reboisement et/ou d'exploitation.

Sylv'Acctes

L'association Sylv'ACCTES, reconnue d'intérêt général, a été créée pour encourager et accompagner une gestion forestière vertueuse, durable, respectueuse des enjeux écologiques, sociaux et économiques. L'association permet notamment de financer des actions forestières qui ont un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages, grâce à l'engagement de collectivités locales, entreprises et fondations mécènes.



Bois construction | S'engager dans la construction en bois local certifié

Le bois local dans la commande publique : un enjeu central

Dans un contexte favorable à l'utilisation du bois dans la construction (RE2020, valorisation des ressources renouvelables, stockage de carbone), les maîtrises d'ouvrage publiques sont de plus en plus nombreuses à vouloir recourir au bois local : pour mobiliser leurs ressources forestières, préserver les savoir-faire du territoire et favoriser les circuits courts. **Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer le bois local dans la commande publique est donc un enjeu central.**

Les certifications, outil privilégié des élus

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent sur ce terrain : sensibilisation, accompagnement de projets, mise en valeur des réalisations, développement de partenariats. Nous accompagnons les élus de la conception à la réception des chantiers, en passant par l'aide à la rédaction des marchés. Notre action s'inscrit dans une logique de hiérarchie de prescription, en faveur de la structuration de la filière et de la valorisation de produits bois spécifiques (bois de montagne, bois issus de forêts touchées par les scolytés, feuillus locaux). L'outil retenu par nos élus comme le plus opérationnel et le plus structurant reste le bois local certifié. En Auvergne-Rhône-Alpes, deux certifications couvrent l'ensemble du territoire : Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central.

Leurs objectifs sont multiples : **faciliter la mobilisation des bois en forêt, favoriser le maintien/le lien entre les entreprises du territoire et garantir l'usage d'un bois local de qualité dans les constructions.**



Un engagement au-delà de la construction

Les Communes forestières s'inscrivent également dans la dynamique du Pacte Biosourcé, qui vient compléter les certifications en permettant aux collectivités de se fixer des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement. Nous veillons par ailleurs au maintien d'un cadre incitatif auprès des financeurs et suivons les évolutions réglementaires, notamment en matière de sécurité incendie dans la construction bois. Dans les Alpes, les Jeux Olympiques 2030 font l'objet d'une mobilisation collective pour assurer des retombées économiques dans nos territoires et promouvoir l'usage du bois local certifié dans les constructions de ce grand projet, dans la logique de hiérarchie de prescription.

Vous souhaitez marquer votre engagement dans cette dynamique ? Des modèles de délibération disponibles sur notre site (rubrique Documents) vous accompagneront dans votre mandat pour des projets porteurs de sens pour nos territoires forestiers.

Bois construction | Délibérer pour intégrer le bois local certifié dans la construction publique

Utiliser du bois local certifié dans ses constructions, c'est contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soutenir les entreprises du territoire, valoriser une ressource forestière gérée durablement et structurer la filière de nos massifs montagneux. **Pour les collectivités, la commande publique constitue le levier principal pour intégrer le bois local dans les projets de construction. Les marques de certification BDA et BTMC sont des outils permettant d'intégrer des exigences réglementaires dans vos marchés, afin de vous garantir une provenance et une traçabilité des bois à 100 %.**

Afin de vous accompagner dans cette démarche, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes mettent à votre disposition **des modèles de délibération actualisés**. Cette nouvelle version 2026 couvre deux volets complémentaires. Le premier concerne la **prescription du bois certifié Bois des Alpes ou Bois des Territoires du Massif Central** dans vos marchés de construction. Le second porte sur l'utilisation du bois comme source d'énergie : étude du bois énergie lors de tout choix énergétique pour un bâtiment neuf ou en rénovation, raccordement possible à un réseau de chaleur bois lorsque celui-ci est disponible à proximité.



Des modèles de délibération, adaptés selon votre type de structure et la certification de votre territoire, sont disponibles dans la rubrique Documents de notre site. N'hésitez pas à contacter les chargés de missions bois construction et bois énergie des Communes forestières pour être accompagnés dans votre démarche.

Bois construction | Journées de l'Eco-Bât - Clés et leviers pour une commande publique durable - Clermont-Ferrand - 4 juin

Nous avons eu le plaisir de participer à la Journée de l'Eco-Bat à Clermont-Ferrand, un événement dédié à la commande publique durable et à l'adaptation du parc bâti aux enjeux climatiques. À cette occasion, notre référent Bois construction a présenté notre accompagnement aux collectivités et aux Maîtrises d'Œuvre associées pour intégrer des exigences réglementaires rigoureuses dans leurs marchés.

Nous avons notamment mis en lumière les outils essentiels garantissant la traçabilité et la provenance des matériaux, en insistant sur la valeur ajoutée des marques de certification BDA et BTMC. Intégrer du bois local certifié dans ses marchés permet de valoriser les territoires de montagne et de maximiser les retombées économiques locales. Pour accompagner cette démarche, nous avons également présenté l'outil ART des Communes forestières, qui permet de visualiser concrètement l'impact économique positif du lot bois local sur le territoire.



Bois énergie | Évaluez le potentiel bois énergie de votre territoire avec Territool

De nombreux EPCI souhaitent mieux connaître leur ressource forestière avant de s'engager dans un projet bois énergie.

Pour répondre à ce besoin, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont développé Territool, un outil de modélisation permettant d'estimer les volumes de bois mobilisables par type de produit (bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie). Bien que la précision des données varie selon les territoires, l'outil fournit un ordre de grandeur suffisant pour orienter une stratégie territoriale bois énergie.

Territool permet d'évaluer le potentiel de production de bois énergie d'un EPCI, en le mettant en perspective avec les ressources, les besoins et les consommations des territoires voisins. Cette approche repose sur une logique de bassin d'approvisionnement : l'alimentation des chaufferies se raisonne à une échelle plus large que le seul territoire intercommunal. Elle dépend notamment de la puissance des chaufferies, de l'organisation de la filière bois énergie et des choix des maîtres d'ouvrage.

Les analyses s'appuient sur les données de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Elles constituent une première approche d'aide à la décision, utile pour initier une réflexion, mais qui doit être interprétée avec l'appui des Communes forestières et, le cas échéant, complétée par des études plus approfondies.

Vous souhaitez évaluer le potentiel bois de votre territoire dans le cadre d'un projet bois énergie ? Rapprochez-vous de votre chargé(e) de mission départemental(e).



Modélisation Territool sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Équilibre sylvo-cynégétique | Projet Faune Habitat Trois Vallées (INFACTHEM) : une deuxième campagne de capture 2026 exceptionnelle qui ouvre la voie vers des enseignements majeurs pour la gestion forestière.

L'hiver 2025-2026 marque une étape supplémentaire décisive pour le projet INFACTHEM (Influence des activités humaines sur la biodiversité et le fonctionnement d'un écosystème de montagne) porté sur le massif des Trois Vallées.

Une campagne de capture 2026 remarquable

Après 29 nuits de terrain entre décembre 2025 et mars 2026, les équipes ont atteint des résultats particulièrement encourageants avec 36 cervidés équipés de colliers GPS, consolidant considérablement la base scientifique du programme. Ce sont 22 biches et 14 cerfs en plus qui portent un collier gps.

Connaissance scientifique : mieux comprendre les mécanismes écologiques des massifs

L'augmentation significative du nombre d'animaux équipés permet d'analyser avec une précision inédite plusieurs dimensions fondamentales de l'écologie des cervidés et de leurs interactions avec leur environnement :

- L'utilisation des habitats forestiers
- Les déplacements inter-vallées et les comportements migratoires
- L'impact des activités humaines
- Les interactions entre espèces et fonctionnement global de l'écosystème.



Ces travaux positionnent progressivement un peu plus les Trois Vallées comme un site de référence scientifique à l'échelle alpine et nationale sur les relations entre biodiversité et activités humaines.

Gestion de la faune et de l'environnement : des outils concrets pour l'action publique

Au-delà de l'intérêt scientifique, ces données constituent un levier stratégique pour améliorer la gestion durable des territoires de montagne :

- Gestion sylvo-cynégétique.
- Préservation des zones de quiétude.
- Conservation de la biodiversité.
- Aide à la décision pour les collectivités.

Ainsi, les résultats 2026 ne représentent pas seulement une réussite de terrain : ils constituent une base stratégique majeure pour construire une gestion plus fine, plus adaptative et plus durable de la faune et des écosystèmes forestiers de montagne.

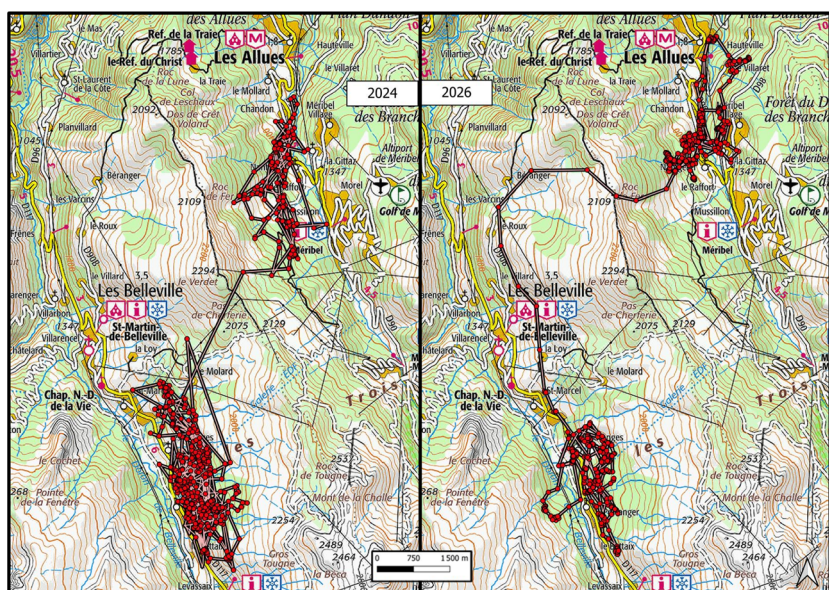
Le cas de la biche Villaret

Parmi les observations les plus marquantes de cette année, la recapture de la biche « Villaret », initialement équipée en 2024 sur la commune des Allues, constitue un résultat particulièrement précieux.

Rééquipée en 2026, cette biche a reproduit presque exactement le même schéma migratoire qu'en 2024 :

- Passage des Allues aux Belleville le 7 avril 2024
- Passage des Allues aux Belleville le 9 avril 2026

Cette répétition relativement précise révèle probablement l'existence d'un comportement migratoire saisonnier régulier, avec une forte fidélité temporelle pour cet individu. Ces données inédites renforcent la compréhension du fonctionnement écologique des populations de cerfs en montagne et ouvrent de nouvelles perspectives pour la gestion sylvo-cynégétique.



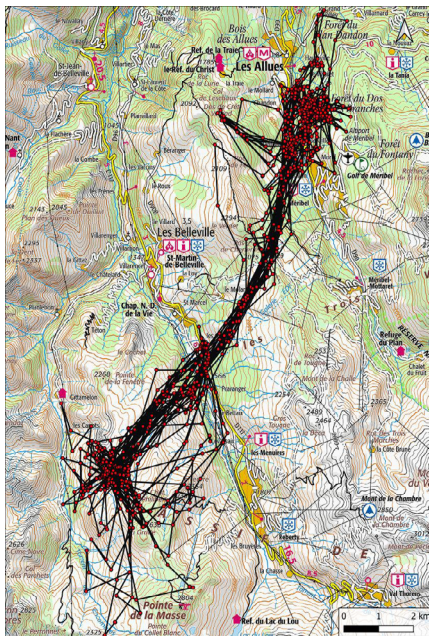
Cartes de la biche Villaret équipée en 2024 et rééquipé lors de la campagne de capture 2026. A gauche, les données 2024 couvrent les mois d'avril et mai 2024. A droite les données correspondent au mois d'avril 2026.

Les renards : des captures plus complexes mais toujours riches d'enseignements

La campagne 2026 confirme également les difficultés croissantes liées à la capture des renards, dans un contexte marqué par la diminution locale des populations, probablement influencée par la maladie de Carré. Malgré cela, 4 nouveaux renards ont pu être équipés d'un GPS en 2026.

Les premières analyses issues du suivi GPS des renards mettent en évidence une grande diversité de stratégies spatiales au sein de la population étudiée. Certains individus semblent adopter un comportement très sédentaire, avec des domaines vitaux restreints centrés sur des secteurs bien définis, souvent à proximité de ressources alimentaires stables. À l'inverse, d'autres renards réalisent des déplacements beaucoup plus importants, traversant plusieurs vallées et exploitant des territoires particulièrement étendus. Cette variabilité comportementale souligne la forte capacité d'adaptation de l'espèce aux conditions environnementales locales et à l'influence des activités humaines en milieu montagnard.

Le cas emblématique reste le renard « Joany », déjà célèbre pour ses traversées répétées du domaine skiable, avec un record de 53 km parcourus en seulement 3 jours lors de l'hiver 2024 / 2025. Ce renard c'est illustré à nouveau cet hiver 2025 / 2026 avec des



déplacements surprenants entre les différentes vallées. Cet individu a réalisé 14 allers-retours entre les vallées des Allues et des Belleville, ce qui représente environ 400 km et 36000m de dénivelé.

Carte des déplacements du renard Joany au cours de l'hiver 2026 (décembre-avril).

Une dynamique scientifique et territoriale renforcée

Au-delà des seules opérations de capture, le programme INFAC THEM poursuit un ensemble de travaux complémentaires essentiels à la compréhension globale du fonctionnement écologique du massif des Trois Vallées. L'analyse du régime alimentaire du renard, les suivis forestiers, les protocoles ornithologiques ainsi que l'étude approfondie des interactions entre faune sauvage, habitats forestiers et activités humaines viennent enrichir une approche scientifique intégrée, à l'échelle de tout l'écosystème montagnard.

Cette démarche multidisciplinaire permet de dépasser la simple acquisition de données animales pour construire une vision systémique du territoire, dans laquelle les enjeux forestiers, cynégétiques, écologiques et socio-économiques sont étroitement liés. [...]

Cette réussite repose sur l'implication conjointe des partenaires techniques, scientifiques, élus locaux, bénévoles et communes mobilisées.



Si vous souhaitez lire l'article au complet

Stratégie forestière de territoire | Animation du réseau régional des territoires forestiers

Avec le soutien de la Région, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont relancé l'animation d'un Réseau régional des territoires forestiers mi 2025.

Après 5 visioconférences organisées en 2025, la première réunion en présentiel a été organisée le 23 février à La Tour-de-Salvagny avec 21 représentants d'intercommunalités, de départements, de parcs naturels régionaux et d'autres syndicats, en charge des questions forêt-bois sur leurs territoires. L'objectif de ce réseau est de faire se rencontrer les personnes qui travaillent sur les thématiques forestières, pour favoriser les échanges d'expériences et faciliter les relais d'informations. Il s'agit aussi de permettre aux territoires au sein desquels les sujets forêt-bois sont émergents de s'approprier plus facilement les enjeux.

Les échanges entre participants ont ainsi été complétés par deux présentations. La première, réalisée par Olivier BAUBET (Pôle Santé des forêts de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt), a permis de dresser un état des lieux sanitaires des massifs forestiers de la région. La seconde, réalisée par Frédérique ZELMIRE (Office national des forêts Auvergne-Rhône-Alpes), a présenté une synthèse du programme Interreg Forest Ecovalue mené sur 5 pays et visant la valorisation des Services écosystémiques forestiers.

Cette rencontre a, depuis, été suivie par une visioconférence tenue le 30 avril avec 38 participants. Celle-ci a permis de partager les actualités des membres du réseau, et d'échanger avec les services de la Région sur la mesure T01 du programme régional forêt-bois qui mobilise des fonds européens FEADER, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de certains départements (Ain, Drôme, Isère, Savoie à ce jour) pour le déploiement de stratégies de développement locales forestières.

4 autres rendez-vous sont prévus courant 2026, avec en parallèle la tenue à jour d'un annuaire des référents forêt-bois de la Région. 106 contacts y sont déjà référencés au sein de 100 des 193 « territoires » recensés en Région.

Stratégie forestière de territoire | PACTE Forêt-Z : bilan d'une démarche de concertation inédite sur le Livradois-Forez

Le projet PACTE Forêt-Z — Projet d'Adaptation au Changement climatique par la Concertation dans les Territoires Forêt-Z — arrive à son terme. Conduit d'avril 2024 à décembre 2025, ce projet a expérimenté une démarche originale de dialogue territorial autour de l'avenir des forêts du Livradois-Forez face au changement climatique.

Un territoire, neuf partenaires, une ambition commune

Inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts », le projet a réuni un consortium de neuf structures aux horizons complémentaires : les Communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez, le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, l'Association des Communes Forestières AURA, l'ONF, le CNPF, l'UCFF, la LPO et FNE Auvergne-Rhône-Alpes.



L'objectif était de créer un espace de dialogue inédit, rassemblant des acteurs forestiers, des élus, des usagers, des associations environnementales et des habitants, autour d'une question centrale : « Nos forêts, demain, face au changement climatique : interrogeons et adaptons nos pratiques pour des forêts vivantes, fonctionnelles et productives. »

Une démarche de concertation multi-acteurs

Accompagnée par des spécialistes du dialogue territorial, la concertation s'est déroulée en trois temps : une phase préparatoire d'entretiens d'acteurs, une démarche de concertation organisée en deux groupes géographiques correspondant aux deux communautés de communes, puis une phase de restitution et valorisation.

La démarche a abouti à une vision partagée des enjeux forestiers du territoire, articulée autour de trois grandes thématiques : l'adaptation des pratiques sylvicoles, la préservation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques, et la contribution de la filière bois au développement territorial.

Les résultats : un PACTE co-rédigé par les neuf partenaires

À l'issue de la concertation, les neuf structures du consortium ont formalisé leurs engagements communs dans un PACTE, co-rédigé collectivement à partir des orientations issues des ateliers. Ce document traduit une volonté de pérenniser le dialogue et d'avancer ensemble dans l'adaptation des pratiques, avec un comité de suivi annuel et un tableau de retour d'expériences pour en assurer le suivi dans la durée.

Pour aller plus loin dans la découverte de cette démarche, nous mettons à disposition :

» 4 vidéos — témoignages et restitution de la démarche :

- Vidéo de témoignage de participants (10min24) : <https://www.youtube.com/watch?v=CJohd80FzZ4&t=2s>
- Pacte Forêt-Z – Territoire du Livradois-Forez (7min40): <https://www.youtube.com/watch?v=zpwTBPw6FR0>
- Pacte Forêt-Z – Usages et Cohabitation dans le Livradois-Forez (6min48) : https://www.youtube.com/watch?v=srxvYgqQA_Q
- Pacte Forêt-Z – Le changement climatique dans le Livradois-Forez (9min57) : https://www.youtube.com/watch?v=aKYEKrls_Es

» **Le rapport de synthèse** — bilan complet de la concertation et des propositions issues des ateliers ([télécharger](#))

» **Le PACTE** — les engagements communs des neuf partenaires ([télécharger](#))

Foncier | Plaquette d'information sur les sections de communes

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont enrichi leur catalogue de fiches pratiques à l'attention des collectivités, avec une nouvelle plaquette dédiée à la gestion des forêts appartenant à des sections de communes.

Les forêts des sections de communes sont très présentes sur les départements du Massif central, où elles constituent la majorité des forêts des collectivités. Mais tous les départements de la Région sont concernés à des degrés divers. En Auvergne-Rhône-Alpes,

il existe environ 11 000 sections de communes propriétaires de 140 000 hectares, à majorité boisés.

Les sections de communes sont des personnes morales de droit public, correspondant à une partie de commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune.

Les règles de gestion des sections et de leurs biens sont souvent méconnues. Le document revient sur les principaux éléments à connaître. En effet, la gestion des biens et droits de la section est généralement assurée par le conseil municipal et par le maire. Dans certains cas, rares, les membres de la section sont représentés par une Commission syndicale élue pour une durée égale à celle du conseil municipal, avec des prérogatives de la commission et de son président définies par la loi.



Le document présente également les possibilités de transferts des biens et droits des sections de communes dans le domaine communal.

Les Communes forestières peuvent réaliser le recensement des sections liées à votre commune, conseiller sur les modalités de gestion, voire dans certains cas accompagner les transferts dans le patrimoine communal.

Risques | Anticiper et s'adapter face aux impacts du changement climatique sur la filière bois

Dans le cadre de l'appel à projets « Planification écologique » porté par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt en 2025, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont participé au montage de projets innovants au service de la forêt et de la filière bois en Isère et en Drôme.

Deux projets ont été retenus et seront mis en œuvre sur 2026-2027 :

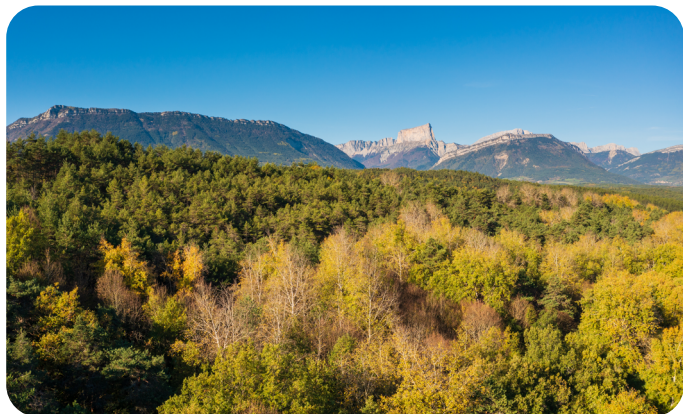
1. La création d'une cellule d'adaptation aux défis climatiques pour le Trièves

Sur ce projet, l'association des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes pilote la mise en œuvre aux côtés de ses partenaires : la Communauté de Communes du Trièves et trois Chambres d'agriculture (Auvergne-Rhône-Alpes, Isère et Ardèche).

2. La préparation collective aux évolutions de gestion et de valorisation des forêts du Vercors avec le changement climatique (PrepForVer)

Le Parc naturel régional du Vercors pilote ce projet, en partenariat avec Fibois 38, Fibois 07-26, l'ADIF et les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces deux projets partagent un objectif commun : mieux anticiper les effets du changement climatique sur les forêts du Vercors et du Trièves, avec des approches propres à chaque territoire.



© DEPARTEMENT DE L'ISERE - Pierre Jayet

Dans le cadre de la création d'une cellule pour le Trièves (1), l'innovation portée par ce projet réside dans la méthode employée : une approche multirisque avec l'étude d'effets en cascade. L'objectif sera ensuite de décliner, à partir des constats effectués, des solutions opérationnelles pour les collectivités, directement intégrables dans les documents de planification.

Du côté des forêts du Vercors (2), Le projet PrepForVer, s'appuie sur le suivi des forêts, le partage de connaissances, la mobilisation des professionnels et la création de démonstrateurs concrets. Du côté des Communes forestières, notre action se traduira notamment par la création d'un module de formation destiné aux élus sur la valorisation des bois déperissants et leur intégration dans les projets communaux ainsi que par l'organisation de plusieurs sessions de SylvaFresques.

Les deux projets contribueront à sensibiliser les élus, les habitants et les scolaires. Ils ont également pour ambition de renforcer le dialogue entre acteurs d'une part, et avec le grand public d'autre part. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique plus large de coopération régionale pour adapter durablement les forêts et la filière bois aux défis climatiques à venir.

Risques | De nouvelles communes classées comme territoires à risque feu de forêt : qu'est ce que cela change pour les maires concernés ?

En mai 2026, le ministère de la Transition écologique – en charge des forêts – a publié un nouvel arrêté de classement de communes à risque feu de forêt. Depuis 2023, les communes et massifs forestiers confrontés à une exposition aux incendies d'espaces naturels sont classés par décision du gouvernement, après consultation des instances locales. L'objectif est d'adapter en permanence les territoires à l'évolution du risque pour outiller les maires en dispositions réglementaires.

Ce classement ouvre, pour les communes concernées, le chapitre du code forestier traitant de la Défense des Forêts Contre les Incendies. Bien plus qu'une démarche de principe, c'est un nouveau champ de possibilités légales et réglementaires qui s'ouvre pour les maires de ces communes. Notre association vous accompagne dans ces changements.

Décryptage des nouveautés :

> Faciliter l'équipement des massifs en dispositifs de protection : les pistes et citernes DFCI.

Bien connue dans le sud de la France, les pistes DFCI et les citernes qui les jalonnent sont des équipements stratégiques pour pénétrer au cœur des massifs forestiers et lutter contre le développement des feux de forêt. Avec un gabarit réglementé et des positionnements stratégiques, ces pistes peuvent aussi désenclaver les massifs. Avec le classement, les collectivités et l'Etat n'ont plus besoin de posséder le foncier nécessaire à la création de ces pistes. Ils peuvent désormais établir une servitude de passage et d'aménagements sur les propriétés privées. Dans les secteurs dominés par une propriété privée morcelée, c'est un outil décisif pour protéger les forêts et les populations. Cette sécurisation juridique des pistes DFCI et de leur entretien permet, par ailleurs, de mobiliser les aides européennes dédiées, gérées par le Conseil Régional.

> Une meilleure maîtrise des forêts sur le territoire communal.

Le risque feu de forêt peut être mieux intégré à l'aménagement du territoire là où les services de l'Etat portent à la connaissance des élus les prescriptions en matière d'urbanisme. Pensés dans le cadre d'une analyse du risque et du plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (là où ils sont mis en œuvre), ces dispositions viennent renforcer la connaissance du territoire par les élus et leurs administrés.



Nouveauté liée au classement, le droit de préemption communal des forêts sans document de gestion durable devrait prochainement entrer en vigueur pour les territoires classés à risque feu de forêt. Un décret d'application est en cours de rédaction, à la suite de la création de cette disposition dans le code forestier.

> L'obligation de mettre en œuvre un cadre stratégique, opérationnel et partagé : le plan de protection des forêts contre l'incendie.

L'ensemble des territoires classés est engagé dans l'élaboration de ce document stratégique. Il donne un cadre opérationnel, répartit les missions à chaque échelon, et coordonne de manière collective les actions publiques et privées pour adapter le territoire au risque.

> Les obligations légales de débroussaillage : une réglementation exigeante qui a fait ses preuves.

Dans les départements historiquement confrontés au risque, cette mesure a fait ses preuves, en divisant par 5 l'atteinte aux bâtiments (Retour d'expérience feux du Var – 2021), ou en réduisant de 60 % le nombre de départ de feu et la surface parcourue par le feu (Ardèche : comparaison décennie 2000-2010 et 2011-2021). Les OLD sont la pierre de touche de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt depuis le début des années 2000. En

protégeant les habitations par le débroussaillage à 50 mètres autour des bâtiments, on peut concentrer l'action de lutte sur les feux naissants.

Cette mesure dépend à la fois du classement par arrêté ministériel et du détail des opérations de débroussaillage demandées, déterminées par arrêté préfectoral.

Ces deux arrêtés étant pris, le maire devient responsable de l'application du débroussaillage sur son territoire, au titre de ses pouvoirs de police administrative spéciale.

Ces nouveautés sont mise en œuvre de manière progressive pour préparer le territoire à un risque en augmentation. Nos équipes en département et à l'échelle régionale se mobilisent et vous accompagnent toute l'année, dans le cadre de la stratégie décidée localement :



- Production de guides techniques et fiches thématiques pour les maires et les élus locaux ;
 - Mise en place d'une permanence téléphonique et courriel régionale, pour l'appui à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage. Une Foire aux questions est disponible sur notre site internet, rubrique DFCl ;
 - Accompagnement dans vos projets de création de pistes DFCl et recherche de financements ;
 - Appui à l'intégration du risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme (Ateliers ou Formations gratuites) ;
- Cartographie des secteurs à débroussailler et documents types pour la mise en œuvre ;
 - Organisation de réunions publiques d'informations, à destination des élus ou des administrés ;
 - Formation (gratuite) progressive des élus et des agents municipaux de la compréhension du risque feu de forêt, jusqu'à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire.

Si votre territoire est concerné, contactez votre chargé de mission départemental :

- > **Ardèche** : Mathieu Soares, mathieu.soares@communesforestieres.org
- > **Drôme** : Constance Le Lay, constance.le.lay@communesforestieres.org
- > **Isère** : Anaëlle Fayolle, anaelle.fayolle@communesforestieres.org
- > **Loire** : Marie Solere Mischler, marie.solere.mischler@communesforestieres.org
- > **Haute-Loire** : Cécile Martin, cecile.martin@communesforestieres.org
- > **Savoie** : Lucile Buisson, lucile.buisson@communesforestieres.org

Risques | La permanence téléphonique sur les Obligations Légales de Débroussaillage ouverte à de nouveaux territoires

Depuis 2024, grâce au soutien de l'Etat, une permanence téléphonique et mail est disponible pour les élus, pour toute question portant sur le sujet des Obligations Légales de Débroussaillage. D'abord ouverte de manière expérimentale en Drôme et en Ardèche, elle a été étendue en 2025 aux départements de la Loire et de l'Isère.

En 2026, un nouvel arrêté ministériel, publié le 13 avril, a classé plusieurs massifs forestiers des départements de la Haute-Loire et de la Savoie.

- Les massifs forestiers dits « Piémont du Livradois », « Val d'Allier et contreforts Margeride » et « Val de Loire et bordures » en Haute-Loire ;
- Les massifs forestiers dits « Des Monts » et « Du Mont Saint-Michel » en Savoie.

Pour répondre à ce classement, la permanence téléphonique s'ouvre donc, en 2026, aux départements de la Haute-Loire et de la Savoie, portant le nombre de départements couverts par ce service à six.

Chaque élu souhaitant avoir une réponse à une question relative aux Obligations Légales de Débroussaillage peut donc envoyer un mail à dfci.aura@communesforestieres.org ou contacter les numéros suivants :

- 06 46 41 45 18 pour la Drôme, l'Isère et la Savoie
- 06 08 01 06 74 pour l'Ardèche, la Loire et la Haute-Loire

Vie associative | Nouvelle directrice de l'association



Bienvenue à notre nouvelle directrice ! Nous accueillons avec enthousiasme Lucile Savagner.

« Ingénieure de l'ESB avec une spécialisation filière forêt-bois passée à AgroParisTech en 2017, j'ai travaillé quelques années à l'INRAE sur de la gestion de projet de recherche.

Par la suite j'ai été en charge des études de ressources forestières et de disponibilité en bois auprès de l'Institut technologique FCBA. Ce fut l'occasion par ailleurs de m'impliquer dans des travaux de normalisation

sur la déforestation.

Aujourd'hui, je suis ravie d'intégrer la direction des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, afin de m'engager d'autant plus sur le développement de la filière forêt-bois. »

Contact : lucile.savagner@communesforestieres.org



Agenda des formations

- 16 JUIN** - La Baume-d'Hostun (26)
« La forêt et le bois : quel rôle des élus et des collectivités locales ? »
- 17 JUIN** - Matin : Allègre (43) - Après-midi : Sembadel (43)
« L'élu, la forêt et le bois : l'essentiel pour agir »
- 19 JUIN** - Rognaix/Albertville (73)
« L'élu, la forêt et le bois : l'essentiel pour agir »
- 22 JUIN** - Die (26)
« La forêt et le bois : quel rôle des élus et des collectivités locales ? »
- 23 JUIN** - Marsanne (26)
« La forêt et le bois : quel rôle des élus et des collectivités locales ? »
- 23 JUIN** - Secteur Annecy/Epagny (74)
« Rôle de l'élu face au risque feux de forêt »
- 23 JUIN** - Magland (74)
« Rôle de l'élu face au risque feux de forêt »
- 24 JUIN** - Cofor 42
« L'élu, la forêt et le bois : l'essentiel pour agir »
- 25 JUIN** - Union régionale - Visioconférence
Webinaire « spectacle-débat »
- 26 JUIN** - La Roche sur le Buis (26)
« La forêt et le bois : quel rôle des élus et des collectivités locales ? »
- 8 JUILL.** - Allanche (15)
« L'élu, la forêt et le bois : l'essentiel pour agir »
- 9 JUILL.** - Union régionale - Visiocoférence
« Bois construction : Intégrer le bois local dans vos projets de mandature »

Consultez notre site internet pour plus d'informations :



Assemblées générales

2026

COFOR 15

18 juin

Le lioran

COFOR 42

24 juin

Feurs

COFOR 63

25 juin

Lempdes

COFOR 01

29 juin

Nantua

COFOR 26

3 juil.

Mirabel-et-Blacons

COFOR 38

3 juil.

Villard-de-Lans

COFOR 03

17 sept.

Arfeuilles

COFOR 07

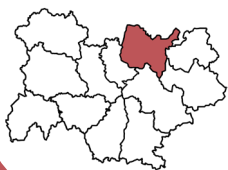
Deuxième
15^{ne} de sept.
lieu à venir

COFOR AURA

12 oct.

Saint-Martin-en-Haut

Actualités départementales

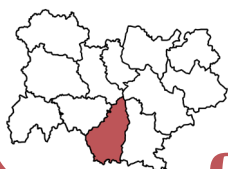


Rencontre Pro, le Bois scolyté dans l'Ain

Dans le massif de l'Ain, les épicéas subissent de plein fouet les attaques de scolytes, générant un volume important de bois déperissant. Face à cette crise durable, la filière forêt-bois locale s'est mobilisée en créant une cellule de crise dédiée. [...] [Lire la suite](#)

Réunion d'information, rôle des élu.es forestier.es

Le 10 avril dernier, plus de 50 maires et élus du territoire se sont réunis à Visiobois, la maison du bois et de la forêt de l'Ain située à Cormaranche-en-Bugey. [...] [Lire la suite](#)



07

Chasse, forêt et faune sauvage : un dialogue exigeant mais constructif

Chaque année, les Communes forestières de l'Ardèche participent à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), instance paritaire qui émet un avis sur l'organisation de la saison de chasse dans le département. [...] [Lire la suite](#)

Foncier forestier : une opportunité pour les communes

11 600 hectares : c'est la surface potentielle de propriétés abandonnées en Ardèche. Ces terrains, appelés « biens sans maître », représentent à eux seuls la moitié des surfaces forestières communales gérées publiquement dans le département. [...] [Lire la suite](#)

Lancement des petits-déjeuners forestiers des Communes forestières de l'Ardèche

Aux mois de mai et juin, l'équipe départementale des Communes forestières se mobilise pour aller à la rencontre des nouveaux élus. [...] [Lire la suite](#)



15

La Margeride fête sa forêt - Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026

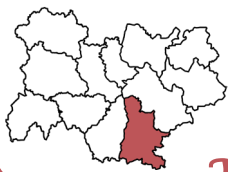
Communes forestières Cantal sera présent lors de l'évènement « La Margeride fête sa forêt ». [...] [Lire la suite](#)

Forêt pédagogique de Clavières - Mardi 28 avril 2026 - Lecture de paysage avec le CAUE 15

Les enfants de l'école de Ruynes-en-Margeride ont retrouvé leur parcelle de forêt pédagogique située à Clavières, avec un atelier lecture du paysage. [...] [Lire la suite](#)

Forêt pédagogique de Laveissière - 23 avril et 24 avril 2026 - Le bois et ses usages

Les enfants de l'école de Laveissière ont profité du programme pour réaliser deux demi-journées animées par Thomas PETIT de l'ONF. [...] [Lire la suite](#)



26

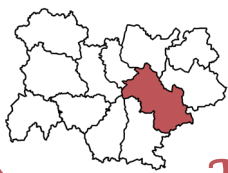
Chantiers de plantation avec les citoyens de demain

Dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école », deux sorties ont été organisées en Forêt Domaniale de Saint-Genis, sur la commune de Marignac-en-Diois : le 19 mars avec l'école Notre-Dame de Die, et le 30 mars avec l'école Jean Abonnenc de Luc-en-Diois. [...] [Lire la suite](#)

Réserve Communale de Sécurité Civile à Grâne : un acteur clef pour la sensibilisation des administrés sur les OLD

Le vendredi 17 avril 2026, nous avons été invités par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée à participer à une session de formation à destination de la Réserve Communale de Sécurité Civile créée en 2025 par une décision du Conseil Municipal. [...]

[Lire la suite](#)



38

Evaluation et perspectives pour la Charte forestière de territoire Bas-Dauphiné-Bonnevaux 2020-2025

Depuis octobre 2025, la Charte Forestière de Territoire (CFT) de Bas-Dauphiné-Bonnevaux conduit l'évaluation de son programme d'actions 2020-2025. [...] [Lire la suite](#)

Sylvafresque

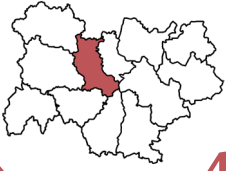
Dans le cadre de notre stratégie de sensibilisation des nouveaux élus en 2026, notre équipe compte une animatrice sylvafresque. [...] [Lire la suite](#)

Risque incendie en Isère

Le risque incendie en Isère connaît aujourd'hui une évolution notable. Longtemps considéré comme un territoire relativement épargné, le département est désormais officiellement classé à risque. [...] [Lire la suite](#)

De nouvelles Forestivités en 2026

En Isère, le festival est organisé conjointement par FIBOIS Isère, le réseau des professionnels du bois, et l'Association des Communes Forestières de l'Isère (COFOR 38), qui représente les communes propriétaires de forêts publiques. [...] [Lire la suite](#)



42

Saint-Bonnet-des-Quarts : une journée en Forêt pédagogique

Le 24 avril dernier, les élèves de l'école de Saint-Bonnet-des-Quarts sont retournés dans leur forêt pédagogique. Première forêt pédagogique de la Loire, elle s'inscrit dans le programme national « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » des Communes forestières. [...]

[Lire la suite](#)

Nouvelles obligations légales de débroussaillage dans la Loire : un nouvel arrêté préfectoral pour les communes classées

Le changement climatique intensifie le risque d'incendie de forêt sur notre territoire. En réponse, la loi du 10 juillet 2023 a renforcé le cadre réglementaire national. [...] [Lire la suite](#)



43

Un nouveau mandat pour les Communes forestières de Haute-Loire

À l'issue de l'Assemblée générale électorale du 6 mai 2026, puis du Conseil d'administration du 11 mai consacré à l'élection du Bureau, les Communes forestières de Haute-Loire ont renouvelé leur gouvernance pour les années à venir. [...] [Lire la suite](#)

Les forêts de Haute-Loire au coeur d'une journée d'échanges sur le terrain

Le 19 mai dernier, les Communes forestières de Haute-Loire ont organisé une journée d'échanges sur le terrain consacrée aux enjeux forestiers dans un contexte de changement climatique. [...] [Lire la suite](#)

Les Modes opératoires continuent de se déployer en Haute-Loire

En début d'année, la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles est devenue le troisième territoire à mettre en œuvre les Modes opératoires, après le territoire NO Haute-Loire et Haut Pays du Velay communauté. [...] [Lire la suite](#)



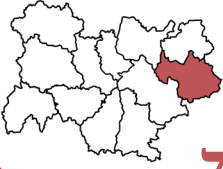
63

Les prochains temps forts de l'association

Après le calme précédant les élections municipales, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme reprend de plus belle. [...] [Lire la suite](#)

De nouvelles Forestivités en 2026

Fin 2025, les acteurs de la forêt publique et privée du Puy-de-Dôme se sont réunis et accordés sur l'organisation de Forestivités dans le département. [...] [Lire la suite](#)

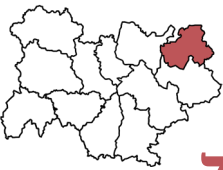


73

Les Communes forestières de Haute-Savoie et Savoie s'engagent dans la démarche « Forestiers engagés »

À l'occasion des signatures de la démarche « Forestiers engagés », organisées le 21 mars 2025 à l'écomusée de Thônes puis le 7 avril dernier au CFPPA Reinach, à La Motte-Servolex, et portée par le pôle d'excellence bois, les Communes forestières de Haute-Savoie et Savoie ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une gestion durable, concertée et responsable de la forêt. [...]

[Lire la suite](#)



74

Les Communes forestières de Haute-Savoie et Savoie s'engagent dans la démarche « Forestiers engagés »

À l'occasion des signatures de la démarche « Forestiers engagés », organisées le 21 mars 2025 à l'écomusée de Thônes puis le 7 avril dernier au CFPPA Reinach, à La Motte-Servolex, et portée par le pôle d'excellence bois, les Communes forestières de Haute-Savoie et Savoie ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une gestion durable, concertée et responsable de la forêt. [...] [Lire la suite](#)

Assemblée générale : La nouvelle mandature au coeur de la forêt locale

Forêts locales, intérêt général ! Cela résume parfaitement le lien entre les élus et les enjeux sur la thématique. Notre assemblée générale du 10 avril 2026, à Poisy, à l'ISETA-ECA a fait salle comble. [...] [Lire la suite](#)

42 participants à formation des élus sur la commune de Magland le 29 mai 2026 et calendrier des Formations 2026 à venir

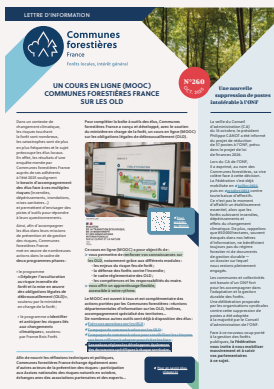
Nous avons tenu la première formation du nouveau mandat des élus des communes et collectivités forestières de haute-Savoie sur le thème « élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir ».

[...] [Lire la suite](#)

7 clips vidéos pour les réseaux sociaux en partenariat avec Adidas TERREX MaXi-Race

La Haute-Savoie, comme beaucoup d'autres territoires, connaît un développement fort des sports outdoors depuis ces dernières années. La fréquentation des massifs forestiers est exponentielle. [...] [Lire la suite](#)

Les publications
de la Fédération



Documents
disponibles en ligne
et aussi dans vos
boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Assemblée Générale Communes forestières France 2026

Nous vous invitons à réserver dès à présent la date de notre prochaine assemblée générale. Nous aurons le plaisir de nous retrouver en fin d'année pour revenir sur les avancées politiques de la mandature ainsi que sur l'ensemble des actions conduites. Cette rencontre marquera également l'installation de la nouvelle gouvernance. Merci de bien vouloir bloquer cette date dans vos agendas.

Des cellules d'anticipation locales sur les risques forestiers

Face à l'intensification des risques forestiers liés au changement climatique, de nombreux élus s'interrogent sur leurs leviers politiques, techniques et financiers dont ils disposent pour anticiper ces évolutions, renforcer la prévention et améliorer la gestion des crises, dans une perspective de résilience des territoires et de protection des populations.

Comité spécialisé « Gestion durable des forêts »

Ce comité s'est tenu le 17 avril 2026. Il a permis de faire un point d'étape sur plusieurs politiques et stratégies de préservation de la biodiversité. Le ministère en charge de la forêt a ainsi précisé les objectifs quantitatifs de la Stratégie nationale des aires protégées, fixant un objectif de 3% de la surface terrestre métropolitaine sous statut de protection forte à horizon 2030, contre 1,6% aujourd'hui. Les écosystèmes forestiers, notamment les forêts publiques, seront prioritaires pour l'atteinte de ces objectifs.

Contrat État-ONF : une responsabilité de l'État en attente

Depuis de nombreux mois, les élus de Communes forestières France alertent sur l'absence de visibilité entourant le futur contrat État-ONF. À plusieurs reprises, ils ont demandé à connaître les orientations de l'État relatives à ce contrat. En retour, ils n'ont reçu qu'un texte partiel, présenté au conseil d'administration de l'Office national des forêts en décembre 2025, sans suite concrète depuis.

Facturation dématérialisée des ventes de bois non groupés

Les bois et forêts des collectivités relèvent du régime forestier en application des dispositions du Code forestier. La vente des bois issus des forêts des collectivités est assurée par l'ONF, sur la base des décisions prises chaque année par les collectivités lors de la présentation du programme de coupes.

NOUS CONTACTER



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Alain Meunier - Président
Lucile Savagner - Directrice
06 62 36 99 25 | lucile.savagner@communesforestieres.org
Guillaume David - Directeur adjoint
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Stéphanie Coonghe - Directrice des Ressources Humaines
07 82 19 05 83 | stephanie.coonghe@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "[Qui sommes-nous](#)" de notre site internet



LOIRE

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Marie Solere-Mischler - Chargée de mission Loire
06 67 80 28 82 | marie.solere.mischler@communesforestieres.org



AIN | RHÔNE

VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Florine Dumay - Chargée de mission Ain et Rhône
06 65 24 69 16 | florine.dumay@communesforestieres.org



HAUTE-SAVOIE

Chambre d'agriculture
52 avenue des îles
74000 ANNECY

Jessica Masson - Chargée de mission Haute-Savoie
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org



SAVOIE

256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - Chargée de mission Savoie
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



ISÈRE

1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Anaëlle Fayolle - Chargée de mission Isère
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org



ARDÈCHE

10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - Chargé de mission Ardèche
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



DRÔME

2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - Référente régionale formation et chargée de mission Drôme
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



ALLIER | PUY-DE-DÔME

Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Clémence Magnaud - Chargée de mission Allier et Puy-de-Dôme
06 59 21 26 63 | clemence.magnaud@communesforestieres.org

Cécile Martin - Chargée de mission Haute-Loire
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org

Fabien Lamy - Référent régional bois construction et chargé de mission Cantal
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

